

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF

Siège social :

22 Route d'Oberhoffen - CS 80041
67242 BISCHWILLER CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du revenu, l'évaluation des provisions pour risques et charges, le suivi des fonds dédiés ainsi que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des autorités administratives assurant le financement des établissements de la fondation relevant du secteur médico-social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 03 avril 2024



Pour le Cabinet GROSS-HUGEL

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

A stylized blue ink signature of Annie SUSS-FAULLIMMEL.

Annie SUSS-FAULLIMMEL

A stylized blue ink signature of Frédéric LUGNIER.

Frédéric LUGNIER



SONNENHOF

FONDATION PROTESTANTE

Fondation Protestante Sonnenhof

Etats financiers

Exercice 2023



Chaque Vie est une Lumière



BILAN 2023

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2023

ACTIF

Libellé (Montant en €)	Montant brut 31/12/2023	Amort. et prov. 31/12/2023	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	909 176	872 784	36 392	49 435
Frais d'établissement	413 542	413 542	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	495 634	459 242	36 392	49 435
Immobilisations corporelles :	88 913 503	48 142 705	40 770 798	37 905 116
Terrains	5 816 369	2 215 687	3 600 683	2 329 184
Constructions	63 660 482	31 451 018	32 209 464	19 877 900
Installations techniques, matériels et outillage	9 761 195	7 953 867	1 807 328	1 617 698
Autres immobilisations corporelles	8 859 374	6 522 133	2 337 241	1 470 184
Immobilisations corporelles en cours	816 082		816 082	12 610 149
Immobilisations Financières :	2 964 658	514 796	2 449 862	2 725 010
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	1 612 245	11 899	1 600 346	1 783 698
Prêts	1 065 437	502 897	562 539	587 437
Autres Immobilisations financières	286 977		286 977	353 874
TOTAL I	92 787 337	49 530 285	43 257 052	40 679 561
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	795 220		795 220	777 709
Avances et acomptes versés sur commandes	57 146		57 146	66 298
Créances	3 955 622	135 803	3 819 820	4 916 798
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 310 205	135 803	2 174 403	2 343 912
Autres créances	1 645 417		1 645 417	2 572 886
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 646 675		16 646 675	19 894 008
Charges constatées d'avance	320 976		320 976	125 287
TOTAL II	21 775 639	135 803	21 639 837	25 780 099
TOTAL ACTIF (I + II)	114 562 976	49 666 088	64 896 889	66 459 660



BILAN 2023

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2023			
PASSIF			
Libellé	(Montant en €)	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise		7 459 663	6 643 504
Fonds associatifs avec droit de reprise		522 327	522 327
Ecart de réévaluation		108 896	108 896
Réserves		18 366 285	18 719 014
Réserves pour projet		11 535 874	12 348 776
Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		6 813 786	6 353 613
Autres réserves		16 625	16 625
Report à nouveau		-1 665 947	64 487
Report à nouveau des autres activités médico-sociales		-1 332 538	-176 504
Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		-333 409	240 991
Excédent de l'exercice		-2 193 735	-1 267 004
Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales		-1 113 535	-611 328
Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		-1 080 200	-655 676
Fonds propres consommables		2 758 114	2 884 679
Subventions d'investissement		2 758 114	2 884 679
Provisions réglementées		0	0
TOTAL I		25 355 604	27 675 903
Fonds reportés et fonds dédiés		6 972 013	5 636 482
TOTAL II		6 972 013	5 636 482
Provisions pour risques et charges		412 598	446 058
TOTAL III		412 598	446 058
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		19 840 212	19 926 196
Emprunts et dettes financières diverses		159 903	273 812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		63 033	61 760
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 686 744	2 176 968
Dettes sociales et fiscales		7 856 182	8 168 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		628 789	680 474
Autres dettes		921 723	1 413 377
Produits constatés d'avance		89	
TOTAL IV		32 156 674	32 701 218
TOTAL PASSIF	(I + II + III + IV)	64 896 889	66 459 660



COMPTE DE RESULTAT 2023

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 2023 COMPTE DE RESULTAT

Libellé (Montant en €)	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	1 786 563	1 674 813	111 751	6,7%
Production vendue	5 027 838	4 948 567	79 270	1,6%
Production stockée	-13 929	52 238	-66 167	-126,7%
Production immobilisée	18 081	76 324	-58 243	-76,3%
Produits de tiers financeurs	44 314 565	43 579 884	734 681	1,7%
Concours publics et subventions d'exploitation	43 946 159	43 020 219	925 940	2,2%
<i>Dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	<i>43 883 719</i>	<i>43 005 910</i>	<i>877 809</i>	<i>2,0%</i>
Ressources liées à la générosité du public	368 407	559 665	-191 259	-34,2%
<i>Dont Dons manuels</i>	<i>269 284</i>	<i>286 531</i>	<i>-17 247</i>	<i>-6,0%</i>
<i>Dont Legs, donations, assurance-vie</i>	<i>99 123</i>	<i>273 134</i>	<i>-174 012</i>	<i>-63,7%</i>
Contributions financières	0	0	0	
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	435 522	285 770	149 752	52,4%
Utilisation des fonds dédiés	563 074	321 237	241 836	75,3%
Autres produits	4 884 831	4 658 503	226 327	4,9%
TOTAL I	57 016 545	55 597 337	1 419 207	2,6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 016 698	1 083 579	-66 881	-6,2%
Variation de stock	-33 363	5 934	-39 296	-662,2%
Achats de marchandises	988 657	971 807	16 850	1,7%
Variation de stock	-3 739	-39 666	35 927	-90,6%
Autres achats et charges externes	11 498 844	11 065 428	433 417	3,9%
Aides financières	8 500	8 500	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 723 192	2 597 538	125 654	4,8%
Salaires et traitements	28 139 546	26 741 711	1 397 834	5,2%
Charges sociales	9 942 612	9 279 205	663 408	7,1%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 159 409	2 823 377	336 032	11,9%
Report en fonds dédiés	1 898 605	2 115 905	-217 300	-10,3%
Autres charges	118 421	50 376	68 045	135,1%
TOTAL II	59 457 383	56 703 694	2 753 689	4,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 440 838	-1 106 357	-1 334 482	120,6%



COMPTE DE RESULTAT 2023

PRODUITS FINANCIERS				
De participation	18 866	2 303	16 563	719,2%
Autres intérêts et produits assimilés	112 185	33 643	78 542	233,5%
TOTAL III	131 051	35 946	95 105	264,6%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	74 232	-74 232	-100,0%
Intérêts et charges assimilées	143 957	347 806	-203 848	-58,6%
TOTAL IV	143 957	422 038	-278 080	-65,9%
RESULTAT FINANCIER	-12 906	-386 092	373 185	-96,7%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2 453 745	-1 492 448	-961 296	64,4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	170 776	12 935	157 841	1220,2%
Sur opérations en capital	163 622	267 927	-104 305	-38,9%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	37 116	-37 116	-100,0%
TOTAL V	334 398	317 978	16 420	5,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	12 996	0	12 996	
Sur opérations en capital	14 298	32 534	-18 235	-56,1%
Dotations aux amortissement, dépréciations et aux provisions	47 094	60 000	-12 906	-21,5%
TOTAL VI	74 388	92 534	-18 145	-19,6%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	260 010	225 444	34 565	15,3%
TOTAL PRODUITS	57 481 994	55 951 262	1 530 732	2,7%
TOTAL CHARGES	59 675 729	57 218 265	2 457 463	4,3%
DEFICIT	-2 193 735	-1 267 004	-926 731	73,1%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	25 075	18 674	6 401	34,3%
Prestations en nature	0	1 708	-1 708	-100,0%
Bénévolat	7 617	7 313	304	4,2%
TOTAL	32 692	27 695	4 997	18,0%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Mise à disposition gratuite de biens	25 075	18 674	6 401	34,3%
Prestations en nature	0	1 708	-1 708	-100,0%
Personnel bénévole	7 617	7 313	304	4,2%
TOTAL	32 692	27 695	4 997	18,0%



Annexe des Etats Financiers

Exercice 2023



Nature et périmètre des activités et missions réalisées

La Fondation Protestante Sonnenhof a été créée en 1876, sous le nom d'Asile Evangélique pour faibles d'esprit », à Oberhoffen Sur Moder (67). Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 19 octobre 1880.

Son activité est centrée sur l'accompagnement et l'hébergement des personnes en situation de handicap. La spécificité de la Fondation est qu'elle dispose dans son offre médico-sociale de par la diversité de ses établissements gérés une palette d'accompagnement large permettant et facilitant la logique de parcours.

Le périmètre de la Fondation Protestante Sonnenhof inclut :

- Les établissements bénéficiant d'un financement public scindés en deux secteurs : secteur Handicap et Secteur Âge. Le financement public de ces établissements provient du régime de sécurité sociale à hauteur de 68 % et du Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 31 % ;
- Les établissements et activités sous financement propre. Ce financement provient essentiellement du chiffre d'affaires réalisé par la filière « travail adapté » et de l'appel à la générosité du public.

Faits majeurs de l'exercice

L'année 2023 est toujours fortement marquée par de fortes tensions budgétaires. En effet, notre structure fait face à une très forte inflation depuis 2021 qui continue de s'accroître sur 2023, sur la plupart des postes de dépenses (énergie, alimentation, maintenance et entretien des bâtiments...). Ces surcoûts ne sont à date pas financés en totalité, générant un déficit important.

Cette inflation est associée à une pénurie de personnel sans précédent qui touche le secteur médico-social, imposant un recours croissant et particulièrement onéreux à du personnel intérimaire. Le manque d'attractivité du secteur a été exacerbé par la crise sanitaire et par des mesures de revalorisation salariale inégales.

Une convention relative à la mise en place d'une dotation globalisée a été signée avec la Collectivité Européenne d'Alsace en juillet 2022, permettant ainsi un financement global annuel versus un financement basé sur une facturation à la journée.

La construction du nouveau bâtiment de la MAS Catherine Zell s'est terminée en 2023 avec une réception de l'ensemble immobilier le 22 septembre 2023. Le coût de ce projet dans les comptes 2023 est de 15 260 K€. Ce projet est financé par un emprunt de 14 M€ souscrit auprès de la CDC, par une subvention de 1.2 M€ reçue de la part de l'ARS et par un CNR de 422 K€ reçu de l'ARS.

Une subvention de soutien à l'investissement d'un montant de 1 620 K€ a été accordée par l'ARS pour le projet de construction du nouvel IME.



Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2022-01 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, spécifique aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction budgétaire et comptable M.22 applicable aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes à but non lucratifs.

Subventions d'investissement

Le règlement ANC n° 2018-06 prévoit une application des dispositions du plan comptable général pour le traitement de la subvention d'investissement. Celle-ci est reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

Provisions réglementées

Le règlement ANC n° 2019-04 prévoit que lorsqu'une provision réglementée est pratiquée dans le compte administratif d'un établissement, cette provision est comptabilisée dans les comptes de l'entité gestionnaire conformément à l'article 214-8 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général. Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit plusieurs types de provision réglementées dont celles pour augmentation du besoin en fonds de roulement, pour plus-value de cession d'actif et pour renouvellement d'immobilisations. Pour ces dernières, le règlement ANC n° 2019-04 prévoit une comptabilisation en fonds dédiés.



Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières accordées par une autorité de tarification ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « fonds dédiés » sont rapportés en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Informations relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, c'est-à-dire qu'il est pratiqué par annuités constantes, chaque annuité étant égale au quotient de la dépense à amortir par le nombre d'année d'usage. La durée d'utilisation servant de base au calcul des dotations est comprise dans les limites ci-après :

Immobilisations	Durée pratiquée	
	Durée	Mode
Bâtiments	5-50	L
Matériel et outillage	3-20	L
Matériel de transport	3-5	L
Mobilier	3-10	L
Matériel de bureau et informatique	2-10	L
Agencements IGAAC ouvrages d'infrastructures.	3-20	L



Tableau des immobilisations

Actif immobilisé	Valeur Brute Fin d'Exercice 2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Transfert / régularisation	Valeur Brute Fin d'Exercice 2023
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	413 542				413 542
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	491 415	4 220			495 635
Total Immobilisations incorporelles (I) :	904 957	4 220	-	-	909 177
Immobilisations corporelles :					
Terrains	1 549 659	84 585			1 634 244
Agencements et aménagements de terrains	2 887 961	1 294 163			4 182 125
Constructions	18 839 552	8 416 385			27 255 937
I.G.A.A.C.	26 510 453	5 978 118	31 476	62 847	32 519 942
Ouvrage d'infrastructure	3 881 872	2 730			3 884 603
Constructions sur sol d'autrui	-				-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 200 963	605 475	51 244	6 000	9 761 195
Autres immobilisations corporelles :					-
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	-				-
<i>Matériel de transport</i>	1 526 403	225 428	18 000		1 733 831
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	1 830 834	210 990	16 581		2 025 242
<i>Mobilier</i>	4 227 090	802 331	1 516		5 027 906
<i>Cheptel</i>	-				-
<i>Emballages récupérables</i>	-				-
<i>Collections Oeuvres d'art</i>	72 395				72 395
Total Immobilisations corporelles (II) :	70 527 183	17 620 206	118 817	68 847	88 097 419
Immobilisations mises en concession (III) :					
	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours :					
Immobilisations corporelles en cours	12 610 149	693 722	12 487 788		816 083
Total Immobilisations en cours (IV) :	12 610 149	693 722	12 487 788	-	816 083
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	84 042 289	18 318 147	12 606 604	68 847	89 822 678



Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2023	Transfert / régularisation	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2023
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	413 542				413 542
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	441 979	17 263			459 242
Amortissements des immobilisations corporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2 108 437	107 250			2 215 687
Constructions sur sol propre	10 534 320	584 244			11 118 564
IGAAC	16 175 250	1 388 152	6		17 563 396
Ouvrages d'infrastructure	2 644 408	124 651			2 769 059
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 583 265	421 845	51 244		7 953 867
Autres immobilisations corporelles	6 186 537	377 086	36 097	-5 393	6 522 133
TOTAL GENERAL	46 087 738	3 020 491	87 347	-5 393	49 015 489

Immobilisations financières

Immobilisations Financières	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette
Participations et créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	1 612 245	11 899	1 600 346
Prêts	1 065 437	502 897	562 539
Autres immobilisations financières	286 977		286 977
Total	2 964 658	514 796	2 449 862

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

- Autres titres immobilisés pour une valeur nette de 1 600 K€ comprenant essentiellement des parts sociales de la Caisse d'Epargne d'Alsace à hauteur de 626 K€, des parts sociales BPLC à hauteur de 81 K€. Ce poste inclut également des titres obligataires émis par la BCPE, souscrits en 2016, à hauteur de 294 K€, ainsi que le placement dédié au Compte Epargne Temps à hauteur de 575 K€ ;
- Prêts pour une valeur nette de 563 K€ comprenant des prêts-preneurs versé à des sociétés de crédit-bail dans le cadre du contrat de financement de bâtiments. Ces prêts seront remboursés à l'échéance des contrats, par compensation avec la valeur de rachat des bâtiments. Une provision pour dépréciation est constatée du fait de l'amortissement



prévisionnel des bâtiments financés par crédit-bail. Cette provision a été réévaluée au 31/12/2023 suite aux évolutions des crédits-baux concernés ;

- Autres immobilisations financières comprenant notamment des participations versées à des fonds de garantie à hauteur de 183 K€ dans le cadre du contrat de financement avec des sociétés de crédit-bail. Les participations seront remboursées à l'échéance des contrats de crédit-bail en fonction de la valeur du fonds de garantie à cette date.
Il comprend également les frais d'émission des emprunts souscrits sur l'exercice 2018 dans le cadre du refinancement de la dette auprès des établissements de crédit à hauteur de 103 720 €. Ceux-ci ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des nouveaux emprunts souscrits.



Les stocks

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat pour les matières premières et les marchandises et au coût de production pour les produits semi-finis et finis.

Valeur brute des stocks	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Matières premières et autres consommables	351 543	0	105 821	245 722
Produits finis et semi-finis	90 671	119 593	0	210 264
Marchandises	335 495	3 739	0	339 234
Total	777 709	123 332	105 821	795 220

Les stocks n'ont pas fait l'objet de dépréciation à la clôture.

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances redevables et comptes rattachés	2 310 205	2 164 025	146 181
Autres créances	1 645 417	1 645 417	0
Charges constatées d'avance	320 976	233 888	87 088

Le poste « Autres créances » inclut une subvention à recevoir d'un montant de 360 K€ relative à la construction de la MAS Catherine Zell.

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Provision pour dépréciation sur actif circulant	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Créances	164 983	48 695	77 875	135 803

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent uniquement l'exploitation.



Détail des autres produits à recevoir

Détail des produits à recevoir au 31/12/2023	Montant
Factures à établir	122 990
Dons	34 120
Subvention à recevoir	426 525
Remboursement frais de formation	463 894
IJSS	54 494
Remise de fin d'année à recevoir	37 521
Divers	48 368
Total	1 187 912

Le poste « Subvention à recevoir » d'un montant de 426 525 € comprend essentiellement une subvention octroyée par la Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie à hauteur de 360 399€, relative à la construction du nouveau bâtiment d'hébergement pour l'établissement MAS Catherine Zell.



PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (Montant en €)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 643 504		816 159		7 459 663
Fonds associatifs avec droit de reprise	522 327				522 327
Ecart de réévaluation	108 896				108 896
Réserves	18 719 014	463 431	-816 159		18 366 286
<i>Réserves pour projet</i>	12 348 776	3 258	-816 159		11 535 875
<i>Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	6 353 613	460 173			6 813 786
<i>Autres réserves</i>	16 625				16 625
Report à nouveau	64 488	-1 730 435	0		-1 665 947
<i>Report à nouveau des autres activités médico-sociales</i>	-176 503	-1 156 036			-1 332 539
<i>Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	240 991	-574 399			-333 408
Excédent de l'exercice	-1 267 004	1 267 004		2 193 735	-2 193 735
<i>Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales</i>	-611 328	611 328		1 113 535	-1 113 535
<i>Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-655 676	655 676		1 080 200	-1 080 200
Fonds propres consommables	2 884 678	0	96 758	163 322	2 758 114
<i>Subventions d'investissement</i>	2 884 679		36 758	163 322	2 758 115
<i>Provisions réglementées</i>	0				0
Total	27 675 904	0	36 758	2 357 057	25 355 605

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les ressources mises à disposition de l'entité sont : les fonds propres sans droit de reprise, les fonds propres avec droit de reprise, les écarts de réévaluation, les réserves, le report à nouveau, l'excédent ou le déficit de l'exercice.

Les ressources à caractère durable sont des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie, à savoir : les fonds propres consommables, les subventions d'investissements et les provisions réglementées

L'application du règlement ANC n° 2019-04 nécessite d'opérer une distinction, au niveau des fonds propres, des fonds propres restituables à des autorités de tarification. Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.

Subventions d'investissements

Les subventions se répartissent comme suit :

Subventions d'investissement	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2023
Subventions d'investissement	4 288 248	36 757			4 325 006
Amortissement	-1 403 570		163 322		-1 566 891
Total	2 884 679	36 757	163 322	0	2 758 114

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent. Elles se répartissent comme suit :

Financier	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Département du Bas Rhin	1 915 850			1 915 850
Région Alsace	493 666	36 017		529 683
CNSA	1 241 331			1 241 331
Association Les Amis du Diaconat	257 564			257 564
ARS Grand Est	77 473			77 473
Carsat	26 163			26 163
Autres	276 201	740		276 941
Total	4 288 248	36 757	0	4 325 005

Fonds dédiés

Les fonds dédiés se répartissent selon le détail ci-dessous.

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Reclassement	A la clôture de l'exercice
			Montant global	Dont remboursements		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	664 141	94 384	12 600			745 926
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification	4 972 941	1 804 221	550 475	0	0	6 226 087
Dont financement pour renouvellement d'immobilisation ou investissement	1 827 977	1 619 721	11 361			3 436 337
Dont financement de formations	739 529		320 026			419 503
Dont financement de renfort de personnel	388 171		122 591			265 580
Dont financement de la prime Covid	39 479		16 042			23 436
Dont financement de la hausse des loyers MAS D. Bonhoeffer	1 660 500	184 500				1 845 000
Dont financement de traitements médicaux onéreux	291 700		75 202			216 498
Dont financement divers	24 985		5 253			19 732
Total Fonds dédiés	5 636 482	1 898 605	563 075	0	0	6 972 013

Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été déterminées conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Provisions pour risques et charges	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provision pour litiges prud'hommaux	281 420	64 174	47 109	298 485
Provision pour gros entretien	150 437		36 324	114 113
Autres provisions	14 201		14 201	-
Total	446 058	64 174	97 633	412 598

Dettes

Dettes	Montant brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 840 212	1 771 571	4 373 601	13 695 040
Emprunts et dettes financières divers	159 903	139 903	20 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 686 744	2 686 744		
Dettes fiscales et sociales	7 856 182	7 856 182		
Dettes sur immobilisations	628 789	628 789		
Autres dettes	921 723	921 723		

Dans le cadre du financement du projet immobilier de la MAS Catherine Zell, un emprunt d'un montant nominal de 14 M€ a été souscrit en 2021. Au 31 Décembre 2023, le solde est entièrement débloqué.

Etat des charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 413
Intérêts courus non échus	243 868
Dettes fiscales et sociales	5 549 352
Total	5 698 765



Informations relatives aux postes du compte de résultat

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2023 s'élève à – 2 440 838 €.

Détail des autres produits

Autres produits	2023	2022
Aide aux postes des travailleurs handicapés	4 513 333	4 288 005
Aides sur contrats aidés	210 670	152 890
Participation sur salaires	11 517	16 335
Remboursements frais de formation	20 152	35 761
Aides PAC		
Emolument Protection des majeurs	41 374	73 728
Divers	87 785	91 785
Total	4 884 831	4 658 503

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à – 12 906 € et est essentiellement composé d'intérêts sur emprunts pour un montant de 143 957 € et de produits d'intérêts et assimilés pour un montant de 112 185€.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 260 010 € et correspond essentiellement aux éléments suivants :

- quote-part des subventions investissements virés au résultat pour 163 K€ ;
- autres produits exceptionnels pour 171 K€ ;
- dotation pour dépréciation exceptionnelle à hauteur de 47 K€ relative au bâtiment « Les Etoiles » de la MAS Catherine Zell, destiné à la démolition ;

Détermination du résultat effectif global

Tableau de détermination du résultat effectif global	2023	2022
Excédent / Déficit comptable	-2 193 735	-1 267 004
Reprise du résultat antérieur	54 294	
Dépenses non opposables	50 969	48 513
Excédent effectif global	-2 088 471	-1 218 491
Dont résultat effectif sous gestion propre	-1 072 942	-611 328
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-1 015 529	-607 163



L'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau ci-avant « reprises du résultat antérieur »).

Répartition du résultat effectif sous gestion contrôlée	2023	2022
Secteur Handicap	-656 154	-170 685
<i>Dont ARS</i>	<i>-141 193</i>	<i>-33 878</i>
<i>Dont CD</i>	<i>-514 962</i>	<i>-136 807</i>
Secteur Âge	-359 375	-436 478
<i>Dont Hébergement</i>	<i>-305 134</i>	<i>-346 293</i>
<i>Dont Dépendance</i>	<i>-159 698</i>	<i>-218 257</i>
<i>Dont Soins</i>	<i>105 457</i>	<i>128 072</i>
TOTAL	-1 015 529	-607 163

Le résultat effectif sous gestion contrôlée correspond au résultat administratif pris en compte par les autorités de tarification. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux relèvent, dans leur totalité, depuis 2020, d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ceci implique qu'une fois le résultat administratif déterminé, celui-ci est librement affecté par l'organisme gestionnaire dans le respect des dispositions précisées à l'article R.314-234 du CASF.

Préalablement à l'affectation du résultat, l'autorité de tarification a le pouvoir d'en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères, par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement.



Compte de résultat par origine et destinations

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	2023		2022		2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION								
PRODUITS PAR ORIGINE								
1. Produits liés à la générosité du public	368 407	368 407	559 665	559 665	406 404	406 404	731 382	731 382
Dons, legs et mécénat	368 407	368 407	559 665	559 665	406 404	406 404	731 382	731 382
Dont dons manuels	269 284	269 284	286 531	286 531	286 935	286 935	326 832	326 832
Dont legs, donations, assurances-vie	99 123	99 123	273 134	273 134	119 469	119 469	404 550	404 550
Dont mécénat								
Autres produits liés à la générosité du public								
2. Produits non liés à la générosité du public	13 789 616		13 230 567		13 561 320		12 714 709	
Parrainage des entreprises								
Contributions financières sans contre-partie								
Autres produits non liés à la générosité du public (a)	13 789 616		13 230 567		13 561 320		12 714 709	
3. Subventions et autres concours publics	42 542 808		41 726 233		37 200 518		37 833 398	
4. Reprises sur provisions et dépréciation	218 090		113 559		126 697		260 018	
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs (e)	563 074	12 598	321 237	10 718	820 865	3 736	83 831	8 645
TOTAL	57 481 994	381 005	55 951 262	570 384	52 115 804	410 140	51 623 339	740 027
CHARGES PAR DESTINATION								
1. Missions sociales (b)	52 421 546	8 500	50 165 403	8 500	46 587 735	8 500	44 389 621	32 145
Réalisées en France	52 421 546	8 500	50 165 403	8 500	46 587 735	8 500	44 389 621	32 145
Dont actions réalisées par l'organisme	52 413 046		50 156 903		46 579 235		44 366 121	8 645
Dont versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	23 500	23 500
2. Frais de recherche de fonds	115 095	115 095	157 926	157 926	84 569	84 569	116 491	116 491
Frais d'appel à la générosité du public (c)	115 095	115 095	157 926	157 926	84 569	84 569	116 491	116 491
Frais de recherche d'autres ressources								
3. Frais de fonctionnement (d)	2 033 979	28 134	1 821 422	19 721	2 017 268	58 520	1 901 321	33 607
4. Dotation aux provisions et aux dépréciations	3 206 503	717	2 957 609	72	3 019 647	49	2 727 541	49
5. Report en fonds dédiés (e)	1 898 605	360 640	2 115 905	310 348	799 931	71 655	1 077 814	55 336
TOTAL	59 675 729	513 086	57 218 265	496 567	52 509 150	223 293	50 212 788	237 628
EXCEDENT	-2 193 735	-132 081	-1 267 004	73 817	-393 345	186 847	1 410 551	502 399

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023		2022		2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE								
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384
Bénévolat (f)	7 617		7313		6 929		6 711	
Prestations en nature	0	0	1 708	1 708	4 955		5 103	
Dons en nature	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public								
3. Concours publics en nature								
TOTAL	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384
CHARGES PAR DESTINATION								
1. Contributions volontaires aux missions sociales	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
Réalisées en France	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds								
2. Contributions volontaires au fonctionnement	7 617	0	9 021	1 708	11 884		11 814	
TOTAL	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384

- (a) La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend notamment les ventes de marchandises et prestations de service.
- (b) La rubrique « Missions sociales » comprend les charges engagées pour la réalisation des missions de la Fondation Protestante Sonnenhof. Elles comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs.
- (c) La rubrique « frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action. Ces frais correspondent notamment aux achats d'espaces publicitaires, aux frais de publication et d'affranchissement, et à une quote-part du salaire de la responsable communication – recherche de fonds.



- (d) La rubrique « frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, juridique, moyens généraux et informatique.
- (e) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-après.
- (f) Valorisation du bénévolat : L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la Fondation Protestante Sonnenhof est estimé à plusieurs dizaine de personnes. Celle-ci n'a pas valorisé ce bénévolat car elle n'a pas encore mis en place le dénombrement des personnes concernées et des heures effectuées. Au titre des réunions de conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, le bénévolat a été valorisé à un montant de 7 617 €.



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1_ MISSIONS SOCIALES			1_ RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	8 500	8 500	1.1 Cotisations sans contre-partie		
- Actions réalisées directement	-	-	1.2 Dons, legs et mécénat	368 407	559 665
- Versements à d'autres organismes agissant en France (a)	8 500	8 500	- Dons manuels	269 284	286 531
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations, assurances-vie	99 123	273 134
- Actions réalisées directement			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 _ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	115 095	157 926			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public (b)	115 095	157 926			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 _ FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28 134	19 721			
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	717	72	2. REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 REPORTS EN FONDS DEDIES (c)	360 640	310 348	3 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS (c)	12 598	10 718
TOTAL DES EMPLOIS	513 086	496 567	TOTAL DES RESSOURCES	381 005	570 384
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		73 817	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	132 081	
TOTAL GENERAL	513 086	570 384	TOTAL GENERAL	513 086	570 384

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 590 979	2 517 162
(+) Excedent ou insuffisance de la générosité du public -	132 081	73 817
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 458 898	2 590 979

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2023	2022	2023		2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	25 075	18 674	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE	25 075	18 674	
Réalisées en France	25 075	18 674	Bénévolat	25 075	18 674	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE			Dons en nature			
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	25 075	18 674	TOTAL	25 075	18 674	

Commentaires :

- (a) Subventions d'équilibre versées à l'association ASCL et l'association des retraités du Sonnenhof ;
- (b) Frais de recherche de fonds ;
- (c) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-dessous.

Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2022	Report	Utilisation	2023
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	2 876			2 876,00
Fonds dédiés plateforme autisme	127 033	55 055,17		182 088,42
Fonds dédiés Pôle juniors	28 525			28 525,00
Fonds dédiés MAS C. Zell	28 037	2 810,00	1 400,00	29 447,32
Fonds dédiés Pôle Seniors	15 065			15 065,43
Fonds dédiés FAS T. Monod	14 223	2 245,00		16 468,00
Fonds dédiés SAVS	280			280,00
Fonds dédiés MAS D.Bonhoeffer	9 510	1 620,00		11 130,00
Fonds dédiés FAM P.Valdo	33 824	8 952,00	2 992,68	39 783,32
Fonds dédiés Aûmonerie - Chapelle	21 463	6 528,36		27 991,76
Fonds dédiés ESAT D.Legrand	2 277	500,00		2 777,00
Fonds dédiés Zoo'n Hof	591	6 350,00		6 941,25
Fonds dédiés Voyage Bolivie	220			220,00
Fonds dédiés Tir à l'arc	2 354			2 354,00
Fonds dédiés Musée	0	269,77		269,77
Fonds dédiés Club House	25 970			25 970,00
Fonds dédiés Musique pour tous	3 600			3 600,00
Fonds dédiés FAS-FAM G.Stricker	4 237			4 237,00
Fonds dédiés EHPAD Diaconat	269 828	1 800,00	1 667,67	269 960,27
Fonds dédiés FHTH JF Oberlin	790			790,00
Fonds dédiés Achat Poney	1	5 703,74	4 047,74	1 656,50
Fonds dédiés Manège		2 550,00		2 550,00
Fonds dédiés Maison médiation animale	43 748		2 441,75	41 306,50
Fonds dédiés Jardin sensoriel MAS D. Bonhoeffer	9 382		48,97	9 333,31
TOTAL	643 835	94 383	12 598	725 620



Autres informations

Information relative à la rémunération des dirigeants

Les dirigeants de droit de la Fondation sont les membres du Conseil d'Administration. A ce titre, leur fonction est bénévole (cf. statut). Ils ne perçoivent aucune rémunération.

Les rémunérations visées aux articles L.313 et R.314-59 du CASF comprenant les dirigeants et les directeurs d'établissement s'élèvent à 743 902 € au titre de l'exercice 2023.

Effectif au 31 décembre 2023

	Secteur Handicap		Secteur Âge		Total	
	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié
CADRES	63.8	76	5.15	6	68.95	82
EMPLOYES	577.33	668	42.7	45	620.03	713
TOTAL	641.13	744	47.85	51	688.98	795

L'ESAT et l'Entreprise Adaptée emploient un effectif salarié de respectivement 298 et 48 travailleurs Handicapés.

Engagement hors bilan

Les emprunts

Des emprunts ont été contractés avec une garantie départementale. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 5 565 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 1 665 429 €.

Un emprunt a été contracté avec la garantie de la ville de Bischwiller. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 840 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 42 000 €.

Un emprunt a été contracté avec la garantie de la commune d'Erckartswiller. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 100 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 25 000 €.

Un emprunt a été contracté en 2018 avec la garantie de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 1 081 402 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 2 162 805 €.



Un emprunt a été contracté en 2018 avec une garantie de nantissement par d'actif financier. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 964 000 € et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève à 880 298 €.

Un emprunt a été contracté en 2018 avec garantie par nantissement d'un actif financier. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2023 à 156 200 € et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève à 52 676 €.

Un emprunt a été contracté en 2021 avec la garantie de la Collectivité Européenne d'Alsace. La part garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 14 000 000€, et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève également à 14 000 000 €.

Au niveau de l'établissement Diaconat – EHPAD, un emprunt a été contracté en 2007 avec une garantie par le Département du Bas-Rhin. Il s'agit d'un emprunt pour un montant PLS auprès du Crédit Foncier pour un montant de 2 600 000 €. Le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève au 31 Décembre 2023 à 771 816 €. Un emprunt CRAM a été contracté en 2006 avec une garantie par la ville de Bischwiller, pour un montant de 320 000€. Le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève au 31 Décembre 2023 à 32 000€.



Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'engagement actuariel correspondant aux indemnités de fin de carrière des salariés de la Fondation a été estimé au 31.12.2023 à 2 987 756 €, compte tenu des taux d'inflation, d'actualisation financière, de taux de rotation moyen de l'effectif et des charges sociales. Le montant estimé pour les salariés de l'Entreprise Adaptée Daniel Legrand s'élève à 75 888 €. Le montant estimé pour les salariés du Diaconat s'élève à 73 822 €. Soit un engagement total de 3 137 466 €.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues

	Fondation Sonnenhof	Entreprise Adaptée	Diaconat
Taux d'actualisation	3.20 %	3.20 %	3.20 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Taux de progression des salaires			
Age du salarié entre 16 et 30 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié entre 31-45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié +45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	47 %	18 %	52 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2017 - 2019	INSEE TD/TV 2017 - 2019	INSEE TD/TV 2017 - 2019
Taux de rotation moyen :			
Age du salarié entre 16 et 34 ans	9.51 %	10 %	10.26 %
Age du salarié entre 35 et 44 ans	7.83 %	2.21 %	8.75 %
Age du salarié entre 45 et 49 ans	5.43 %	2.21 %	8.75 %
Age du salarié entre 50 et 54 ans	2.78 %	2.21 %	6.67 %
Age du salarié 55 ans et plus	0%	0 %	0%

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2023 s'élèvent à 47 880 € TTC au titre de la mission de contrôle légal.

Crédit-Bail

Les crédits-baux terminés en 2023 concernaient les bâtiments de la Jardinerie situé sur la commune d'Oberhoffen Sur Moder et le site de travail adapté de la commune de Reichshoffen. Les levées d'options d'achats ont été effectuées en 2023 et début 2024, avec une signature chez le notaire prévue courant 2024. La signature de l'acte authentique déterminant le transfert de propriété, l'inscription à l'actif de ces deux biens immobiliers sera postérieure au 31 décembre 2023.

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	107 792			107 792
Constructions	2 873 319	143 665	2 873 319	0
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total	2 981 111	143 665	2 873 319	107 792

Postes du bilan	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel
	Redevances payées		Redevances restant à payer				
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains							
Constructions	6 908	2 063 954,27				0	342 084
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Total	6 908	2 063 954	0	0	0	0	342 084

